

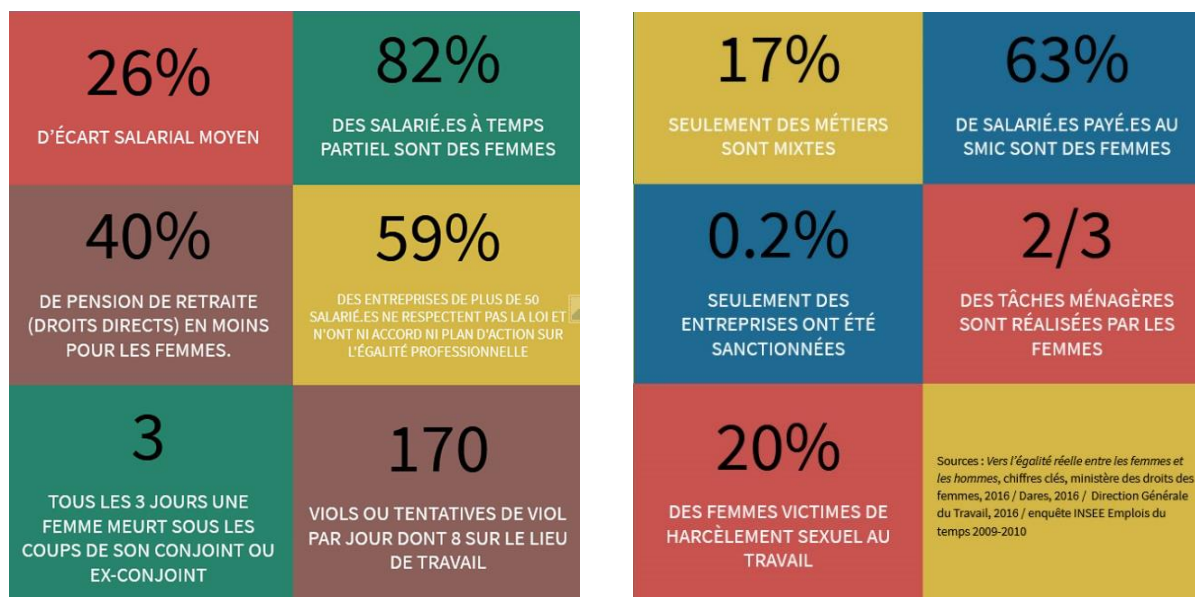
15H40 : MANIFESTATION À BLOIS DEVANT LA PRÉFECTURE

Le 8 mars n'est pas la journée de La femme mais la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Ainsi, partout dans le monde, nous serons dans la rue pour gagner l'égalité entre les femmes et les hommes. En France, les dernières mobilisations des 25 novembre et celle du 8 mars 2020, avec 150 000 manifestant-es, ont été puissantes.

La crise sanitaire comporte de nombreux dangers pour les droits des femmes avec une augmentation des violences sexistes et sexuelles, des charges domestiques et familiales, de la précarité, mais aussi avec un droit à l'avortement fragilisé et des politiques publiques qui ont complètement mis de côté les questions d'égalité professionnelle.

Chaque jour à partir de 15h40, les femmes travaillent gratuitement. Cette heure symbolise le « quart en moins » de salaire. Comme chaque année, #15h40 sera un temps fort de la journée.

Aujourd'hui, les chiffres restent clairs !



De plus, depuis le début de la crise liée au Covid 19, l'utilité sociale de nombreuses professions à prédominance féminine a été mise en lumière et l'urgence de leur revalorisation est encore plus criante ! Lorsque pendant le confinement, les applaudissements aux fenêtres saluaient les salarié-es en première ligne, il s'agissait très majoritairement de femmes : les infirmières, aides-soignantes, aides à domicile, caissières, agentes d'entretien, assistantes maternelles ou ouvrières dans l'agroalimentaire... et aussi enseignantes, administratives...

Pourtant, les promesses de revalorisation de leur métier ont fondu comme neige au soleil : la majorité des salarié-es n'a même pas vu la couleur des primes Covid !

Pour mettre fin aux écarts de salaires et de retraites, il faut impérativement revaloriser les métiers à prédominance féminine, reconnaître les qualifications, la technicité du travail, les responsabilités et la pénibilité des métiers... et avoir la volonté politique d'appliquer « simplement » la loi qui prévoit un salaire égal pour un travail de valeur égale !

C'est ce qu'exprime la lutte en cours dans le département des aides à domicile de l'ADMR, en grève depuis plus de 2 mois pour exiger un salaire qui leur permettent de vivre et non de survivre, de meilleures conditions de travail ou encore la hausse des remboursements de frais kilométriques pour couvrir leurs véritables frais. Ou encore les AESH chargés de la maternelle au BTS de l'accompagnement des élèves en situation de handicap qui revendiquent une formation qualifiante, un véritable statut, une revalorisation salariale et une reconnaissance dans leur fonction.

80 % des salarié-es à temps partiel sont des femmes, avec des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté et une flexibilité maximum (travail le soir, le dimanche, horaires variables, amplitudes horaires énormes...).

Toutes ces discriminations pèsent sur l'ensemble des salarié-es. Lorsqu'une femme est discriminée, harcelée, méprisée sur son lieu de travail, c'est l'ensemble du monde du travail qui en est victime. C'est pourquoi la lutte pour l'égalité femme-homme fera émerger des droits nouveaux pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs.

Il faut instaurer :

- un droit automatique au passage à temps plein ;
- une surcotisation patronale retraite sur les emplois à temps partiel ;
- une majoration de toutes les heures complémentaires à 25 % et 50 % ;
- une rémunération des temps de trajet entre deux emplois.

Plus largement nos organisations revendiquent :

- Une augmentation générale des salaires et des pensions.
- Des mesures ambitieuses, urgentes et financées pour mettre fin aux inégalités concernant les déroulements de carrière la Fonction publique.
- L'ouverture de véritables négociations sur la revalorisation des métiers à prédominance féminine : « un salaire égal pour un travail de valeur égale ».
- Des créations d'emplois pour les services publics et un plan de titularisation.
- Une protection fonctionnelle renforcée pour toutes les victimes de violences sexuelles, sexistes, et la sanction réelle des agresseurs, ainsi que la prise en compte des violences à l'encontre de l'exercice des droits syndicaux détectées sur le lieu de travail.
- La ratification de la convention 190 dans le droit français ouvrant de nouveaux droits pour mieux protéger les femmes contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Nos organisations appellent toutes et tous les salarié-es, retraité-es, privé-es d'emploi et les jeunes à participer à la journée d'action du 8 mars 2021, y compris par la grève ou des débrayages, et à manifester le lundi 8 mars à 15h40 à Blois devant la préfecture.

Blois, le 25 février 2021

Les mesures de sécurité sanitaire seront respectées, merci de venir avec un masque.

IPNS, ne pas jeter sur la voie publique